

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 19007 Numéro SIREN : 524 899 754 Nom ou dénomination : A.M.C.H

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt 98703

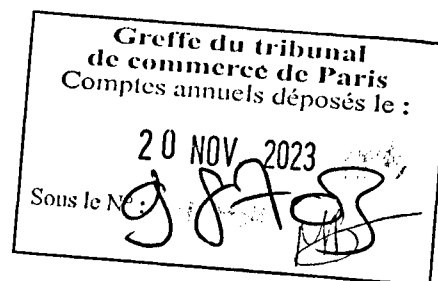
SARL A.M.C.H

38 RUE SERVAN

75011 PARIS

SIRET : 52489975400013

APE : 4120A



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 31 Juillet,

A 19 heures,

Les associés de la SARL A.M.C.H, société à responsabilité limitée au capital de 8 000€ divisé en 80 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- | | |
|---|---------|
| ° Monsieur CHLENDI TAHAR..... | 45 Part |
| ° Madame GALIA K KHADER Epse CHLINDI..... | 10 Part |
| ° CHLENDI Ramzi Ben Moktar..... | 25 Part |

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituer et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur CHLENDI TAHAR, gérant associé.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ° Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- ° Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- ° Affectation du résultat de l'exercice,

SARL A.M.C.H

38 RUE SERVAN

75011 PARIS

SIRET : 52489975400013

APE : 4120A

- ° Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- ° Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ° la feuille de présence,
- ° l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022
- ° le rapport de gestion établi par la gérance,
- ° le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce,
- ° le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Divers observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2022, tel qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SARL A.M.C.H

38 RUE SERVAN

75011 PARIS

SIRET : 52489975400013

APE : 4120A

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 86 951 Euros de l'exercice de la manière suivante :

° un bénéfice de..... 85 951 euros

° Au compte « Autres Réserves » pour..... 40 000€

° Au compte « Report à nouveau » pour.....45 951€

Total légal au résultat de 85 951 euros

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate que, ceci étant le 1^{er} exercice de la société et déficitaire par la suite, 'aucun dividende ne peut être distribué par conséquent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal qui a été signé après lecture par Le gérant.

Mme GALIA KHADER



M. CHLENDI Ramzi Ben Moktar



M. CHLENDI Tahar



COMPTES ANNUELS

SARL A.M.C.H

38 RUE SERVAN

75011 PARIS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

APE : 4120A

SIRET : 52489975400013

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'S' followed by a smaller, more complex mark.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
38 RUE SERVAN 75011 PARIS FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	68 352	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			Autres PV imposables à 19%		
PV exonérées (238 quinquies)					
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☒		
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a		
		payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d		
Montant des autres distributions:						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j		
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires		Remboursements
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice						
		MVLT réalisée au cours de l'exercice						
		MVLT restant à reporter						
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise [SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754]						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]						Durée de l'exercice précédent [12]	
						Exercice N clos le [31/12/2022]	
						Exercice N-1 clos le [31/12/2021]	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
							Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	35 390	030	35 390	0	0
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	35 390	048	35 390	0	0
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	193 612	052		193 612	159 237
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	78 696	070		78 696	97 220
	Créances autres (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	85 984	086		85 984	53 032
Charges constatées d'avance	092	52 314	094		52 314		
TOTAL II	096	410 606	098		410 606	309 488	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	445 996	112	35 390	410 606	309 488
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		8 000		8 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131		75 800		15 800	
	Report à nouveau	134		138 197		132 701	
	Résultat de l'exercice	136		86 951		65 495	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142		308 947		221 997	
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		43 903		45 079	
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169		57 755		42 412	
	Produits constatés d'avance	174					
TOTAL III	176		101 658		87 491		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		410 606		309 488	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	35 390	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022		N-1 clos le 31/12/2021	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210					
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		218	2 067 897	1 875 678			
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	2 067 897	1 875 678			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	1 428 307	1 232 134			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-34 375	-7 258			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	320 713	288 571			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243				244	5 627	4 628			
Rémunérations du personnel								250	152 481	112 057			
Charges sociales								252	77 765	54 908			
Dotations aux amortissements								254					
Dotations aux provisions								256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262		56 443			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)								264	1 950 518	1 741 483			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	117 379	134 195			
Produits financiers				(III)				280					
Produits exceptionnels				(IV)				290					
Charges financières				(V)				294	6 527	6 812			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300		44 238			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	23 901	17 650			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	86 951	65 495			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2						312	86 951	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles							322					
	Impôts et taxes non déductibles							324	23 901				
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248			330					
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)	249				251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997				
Deductions	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987					342			
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989								
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344								
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993								
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992											
	Créance report en arrière du déficit				346					350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641								
	Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	110 852	354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356							
Déficits antérieurs reportables								360					
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	110 852	372					

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.M.C.H - SIPEN : 524899754</u>										Néant ☐ Réévaluation légale	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450	10 210	452	0	454		456	10 210		
Matériel de transport		460	25 180	462	0	464		466	25 180		
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	0	474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	35 390	492		494		496	35 390		

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Terrains		510		512		514		516	
Constructions		520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers		540	10 210	542		544		546	10 210
Matériel de transport		550	25 180	552	0	554		556	25 180
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570	35 390	572		574		576	35 390

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR									
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé									
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.M.C.H - SIPEN : 524899754</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	413 579
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	380 300
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	2 067 897
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	2 067 897
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	34 375
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	34 375
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	1 523 441
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	180 342
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	45 237
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	1 749 020
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	353 252
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	353 252
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	2 067 897
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2022	160 31/12/2022
Date de cessation			186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	CHLENDI TAHAR	% de détention	56	Nb de parts ou actions	45	
Nom marital								
Naissance :	Date	06/12/1971	N° Département	99	Commune	TUNISIE	Pays	TUNISIE
Adresse :	11 Rue Antigna 45100 Orlean TUNISIE							

Titre	Mme	Nom complet	GALIA KHADER	% de détention	13	Nb de parts ou actions	10	
Nom marital	CHLENDI							
Naissance :	Date	09/11/1946	N° Département	99	Commune	TUNISIE	Pays	TUNISIE
Adresse :	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Esc F APP3 00000 ZARZIS TUNISIE							

Titre	M	Nom complet	CHLENDI Ramzi Ben Moktar	% de détention	31	Nb de parts ou actions	25	
Nom marital								
Naissance :	Date	08/01/1987	N° Département	99	Commune	TUNISIE	Pays	TUNISIE
Adresse :	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 00000 Zarzis FRANCE							

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905									
<table border="1"> <tr> <td>Forme juridique</td> <td>Dénomination</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° SIREN (si société établie en France)</td> <td></td> <td>% de détention</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse :</td> </tr> </table>			Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Adresse :		
Forme juridique	Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention									
Adresse :											
<table border="1"> <tr> <td>Forme juridique</td> <td>Dénomination</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° SIREN (si société établie en France)</td> <td></td> <td>% de détention</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse :</td> </tr> </table>			Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Adresse :		
Forme juridique	Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention									
Adresse :											
<table border="1"> <tr> <td>Forme juridique</td> <td>Dénomination</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° SIREN (si société établie en France)</td> <td></td> <td>% de détention</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse :</td> </tr> </table>			Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Adresse :		
Forme juridique	Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention									
Adresse :											
<table border="1"> <tr> <td>Forme juridique</td> <td>Dénomination</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° SIREN (si société établie en France)</td> <td></td> <td>% de détention</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse :</td> </tr> </table>			Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Adresse :		
Forme juridique	Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention									
Adresse :											
<table border="1"> <tr> <td>Forme juridique</td> <td>Dénomination</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° SIREN (si société établie en France)</td> <td></td> <td>% de détention</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse :</td> </tr> </table>			Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Adresse :		
Forme juridique	Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention									
Adresse :											
<table border="1"> <tr> <td>Forme juridique</td> <td>Dénomination</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° SIREN (si société établie en France)</td> <td></td> <td>% de détention</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse :</td> </tr> </table>			Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Adresse :		
Forme juridique	Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention									
Adresse :											

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 410 606€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 86 951€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les notes ou tableau ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisation corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Provisions :

Les provisions ont été calculées selon les règles du plan comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produit à recevoir	Etat néant
Charges à payer :	Etat néant
Produit constatés d'avance :	Etat néant
Charges constatées d'avance :	Etat néant
Capital social : 80 Parts de 100€ chacune	8 000€
Fond commercial :	Créer

ENGAGEMENTS FINANCIER :

Crédit bail :	Etat néant
Engagements donnés :	Etat néant
Participations :	Etat néant
Indemnités de départ à la retraite :	Elément non chiffré

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a final upward stroke.

RAPPORT DE LA GERANCE
A l'assemblée générale ordinaire annuelle
en date du 31 Juillet 2023
sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunie en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- ° Le bilan,
- ° Le compte de résultat,
- ° L'annexe,
- ° Le texte des solutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société ont été établis selon les formes et les méthodes de présentation des comptes annuels définis par le code de commerce et le décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Nous espérons réaliser un chiffre d'affaires plus conséquent, qui nous permettra d'améliorer notre situation financière.

Activité en matière de recherche de développement

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

Evènements significatifs

Il n'y a pas eu d'événement significatif depuis le début d'activité de la société.

RESULTAT-AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître :

° un bénéfice.....85 951€

Nous vous proposons également de bien vouloir procéder à l'affectation de ce résultat de façon suivante :

° Au compte « Autres Réserves »..... 40 000€

° Au compte « report à nouveau » pour..... 45 951€

Total égal au résultat comptable de..... 85 951€

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous informons que sur les comptes auxquels vous êtes appelés à délibérer aucun dividende n'a été mis en distribution.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L-223-19 DU CODE DE COMMERCE

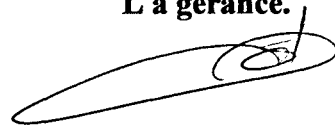
Aucune convention de l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de gérant n'est arrivé à expiration.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation. Vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

L a gérance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.